



Charte de bonne conduite

Cette charte est un engagement moral de la part du gymnaste ET de ses parents. En validant mon inscription au club l'ASA Gymnastique, je m'engage à :

1. Être ponctuelle et assidue aux entraînements,
2. Arriver aux cours dans une tenue appropriée à la pratique de ma discipline, et avec une gourde,
3. Signaler mon absence aux entraîneurs,
4. Respecter les entraîneurs, les autres gymnastes, les membres du bureau et les juges,
5. Faire preuve de bienveillance envers les autres,
6. Respecter l'usage du matériel et les installations mises à ma disposition,
7. Aider au rangement de la salle une fois le cours terminé,
8. Être à jour dans le paiement de ma cotisation,
9. Ne pas pénétrer dans la salle d'entraînement sans y avoir été invité,
10. Participer à la vie du club et apporter son aide bénévole lors des manifestations organisées,

En cas de non respect de ces règles, le club peut être amené à exclure temporairement ou définitivement la ou les personnes responsables et ce, sans remboursement de la cotisation.

En cas d'engagement en compétition, je m'engage à :

11. Honorer le paiement supplémentaire de 20€ pour la location du justaucorps du club pour cette saison.
12. Ne pas lâcher mon équipe ou renoncer à y participer. Dans le cas contraire, mes parents devront rembourser les frais d'engagement (50 €),
13. Arriver à l'heure du RDV indiqué par les entraîneurs et doit revenir aux palmarès,

Les entraîneurs sont responsables de vos enfants sur le plateau de la compétition. Une fois la rotation terminée, il est de la responsabilité des parents que votre enfant reste à la compétition pour attendre le palmarès.

Mon dépôt de dossier d'inscription entraîne la saisie de ma licence qui ne pourra par conséquent pas être remboursée

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.